

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

**1. Dispositions générales :** Sauf accord écrit entre notre société et le client, les dispositions des présentes conditions générales de vente et de prestations de services s'appliquent à tout contrat de vente, tout contrat d'entreprise et tout marché conclu avec notre société, relatif aux produits de celle-ci. Toute commande adressée à notre société ou toute offre de celle-ci implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions générales d'achat.

**2. Droit applicable - Jurisdiction :** Les présentes conditions générales, dont la version originale française seule fait foi, sont régies par le droit français. Tout litige en résultant et résultant des relations d'affaires établies entre notre société et le client relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de VESOUL-GRAY (70000 FRANCE), même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

**3. Devis - Commande: 3.1 :** Notre offre sur devis est valable trois (3) mois à compter de sa date d'envoi. Notre engagement sur confirmation de commande est valable trois (3) mois à compter de sa date d'envoi c'est-à-dire pour une livraison ayant lieu dans les trois (3) mois à compter de cette date d'envoi. Pour les livraisons effectuées au-delà du délai de trois (3) mois à compter de la date d'envoi des devis ou confirmation de commande, les prix y figurant seront indexés en application de l'article 9.3 ci-après. Toute commande, toute modification ou supplément de commande, n'est réputée acceptée qu'après confirmation écrite de notre société. Le client qui annule tout ou partie de sa commande, sans responsabilité de notre société, est tenu d'indemniser celle-ci pour la totalité du montant de la commande, sans préjudice de tous dommages et intérêts. **3.2 travaux supplémentaires :** nos prestations se limitent à l'appareillage et aux travaux décrits sur nos devis ou sur nos confirmations de commandes postérieures. Toutes prestations supplémentaires demandées postérieurement à la confirmation de commande seront facturées en sus, sur la base d'un devis accepté ou d'une confirmation de commande.

**4. Livraison :** Les délais de livraison ne sont qu'indicatifs. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation, la modification ou le report de la commande, ou d'autres commandes déjà confirmées, ni donner lieu à pénalité, dommages et intérêts quelconques. La livraison est effectuée par la remise directe des produits soit au client, soit au transporteur désigné par lui. En cas de choix du transporteur par notre société, la date de livraison correspond à la date de première présentation des produits par le transporteur au lieu de livraison convenu sur le devis ou la confirmation de commande ultérieure. Toute commande donnant lieu à plusieurs tranches de livraison non prévues dans le devis ou la confirmation de commande donnera lieu à une majoration du prix par livraison supplémentaire telle que fixée dans ce devis ou cette confirmation. En cas de refus de livraison à la date convenue sur le devis ou la confirmation de commande ultérieure, nous nous réservons le droit de facturer au client le prix des produits au tarif en vigueur au jour de la livraison effective et des frais de stockage des produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. Le client fait son affaire, à ses frais et risques, du déchargement et de la mise en sécurité des marchandises à leur arrivée.

**5. Transfert des risques :** Le client assume, quelles que soient les modalités de paiement et conditions du transport, à compter de la remise directe des produits ou de leur remise au transporteur, les risques de perte ou de détérioration des produits, ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner. En cas d'avaries, manquants ou tout autre non-conformité des produits au bon de livraison, le client devra faire les réserves correspondantes sur le bon de livraison et par lettre recommandée avec accusé de réception dans les plus brefs délais au transporteur, afin de pouvoir exercer personnellement tout recours contre le transporteur, et devra en informer notre société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 48 (quarante huit) heures à compter de la livraison.

**6. Pose des produits :** La fabrication et la pose est prévue en une seule phase et sans interruption. Le client prend en charge, à ses frais et sous sa responsabilité, la pose des produits, sauf accord écrit particulier. Les prix mentionnés sont valables pour pose contre murs droits et verticaux, sans conduits visibles ou autres obstacles. Les locaux doivent être propres et vides avant le montage. En outre, tous les travaux de façades, peintures et faux-plafonds doivent être terminés. Pour la fixation des cloisons, nous forons des trous de max 50 mm de profondeur et de 35 mm de diamètre dans le sol et dans les murs. Le client devra donc nous prévenir en cas de risque de dommages sur des conduits et d'indiquer leur position exacte. Le courant électrique nécessaire (220 volts) sera gratuitement mis à notre disposition. Le transport vertical doit être disponible et ceci à charge du maître d'ouvrage. En cas de pose des produits par notre société, un procès-verbal de réception des travaux sera établi entre le client et notre société. Toute réserve non inscrite sur le procès-verbal de réception ne pourra être valablement admise. **Renforcement du gros œuvre :** Nous nous réservons la faculté d'exiger du maître de l'ouvrage ou du client, à tous moments de l'exécution des travaux, qu'il fasse son affaire personnelle de tous renforcements du gros-œuvre et de tous supports sur lesquels nos produits viendront se fixer, que nous pourrions juger utiles ou nécessaires préalablement à la pose des produits. A défaut, nous réaliserons ou ferons réaliser cette pose à ses frais et risques, nous réservant le droit de résilier le contrat. **Dépôt des produits :** En cas de dépôt des produits sur le lieu de livraison convenu, le client est responsable à compter du déchargement de ceux-ci de leur sécurité et de leur conservation en bon état. Le client s'engage à les entreposer dans un lieu présentant toutes les caractéristiques nécessaires pour ce faire.

**7- Produits spécifiques :** Les côtes définitives des produits spécifiques doivent nous parvenir 13 (treize) jours ouvrés au moins avant la livraison de la commande. A défaut, une nouvelle date de livraison de la commande sera fixée à réception de ces cotes.

**8- Garanties : 8-1 Etendue de la garantie :** notre société s'engage, dans la limite des dispositions ci-après, à réparer ou échanger les produits entachés d'un vice caché ou apparent de fabrication au regard et dans les limites des spécifications contractuelles (garantie pièces et main-d'œuvre). Pour les reventes, notre garantie ne joue sur les produits que dans la mesure où celle-ci est répercutable sur le fabricant. Tout consommateur bénéficie des dispositions impératives relatives à la garantie légale des vices cachés (art. 1641 à 1649 du Code civil).

**8.2 Conception :** en cas de conception imposée par le client à notre société, ayant pour résultat la définition complète ou partielle d'un produit, nous garantissons exclusivement une exécution conforme aux côtes, tolérances et spécifications contractuelles, le client assumant la totale responsabilité de la conception par rapport à l'environnement dans lequel les produits doivent s'insérer.

**8.3 Exclusion :** toute garantie est exclue en cas de force majeure, d'usure normale des produits, de leur détérioration due à une négligence, un défaut de contrôle, de surveillance du client, une utilisation défectueuse ou le non-respect des indications de pose et d'entretien par le client. Nous ne garantissons pas l'inertie des produits, sauf accord particulier écrit portant sur les conditions d'utilisation et le lieu de destination des produits. Notre société ne sera tenue à aucune indemnisation, y compris pour dommages immatériels ou indirects tels que notamment manque à gagner, perte d'utilisation ou de revenu, réclamation de tiers. En cas de fourniture seule de

produits, la garantie couvrira le remplacement du produit litigieux, à l'exclusion de la pose de ce dernier ou de tout autre indemnisation notamment financière.

**8.4 Durée et point de départ de la garantie :** la garantie ne s'applique qu'aux vices qui se seront manifestés dans un délai d'un an suivant la livraison et qui auront été dénoncés par le client à notre société par lettre recommandée avec accusé de réception dans les six mois de leur découverte, avec justifications quant à la réalité des vices. Les produits de remplacement ou les produits refaits sont garantis dans les mêmes termes et conditions que les produits d'origine et pour une période égale à compter de leur livraison.

**8.5. Obligations du client :** le client s'interdit, sauf accord écrit de notre société, d'effectuer lui-même ou de faire effectuer par un tiers la réparation. Aucun produit ne peut être retourné sans l'accord préalable de notre société et la copie du bon de livraison. Les obligations de paiement du client restent inchangées dans tous les cas de mise en jeu de notre garantie.

**9- Prix – Paiement – Indexation : 9.1 : Prix :** Nos prix s'entendent hors taxe, frais inclus d'emballage, de transport et d'assurance sauf conditions particulières. Nos prix sont, pour les produits standards, ceux du tarif en vigueur au jour de la commande, et pour les produits spécifiques et autres prestations ceux de notre devis ou de notre confirmation de commande ultérieure.

**9.2 Délais de paiement :** Les établissements publics et collectivités locales règlent suivant les dispositions du code des marchés publics: Livre II, titre III et Livre III titre III. Pour les autres clients, le règlement est dû à la commande sauf modalités particulières convenues ultérieurement avec le service comptabilité de la société. Les paiements sont réputés effectués au siège social de notre société et tout retard de paiement, selon la Loi LME de 2008, entraînera l'application de pénalités selon l'article 10 de nos conditions générales de vente.

**9.3 Indexation :** Le prix des produits variera en hausse comme en baisse suivant les fluctuations de l'indice des biens intermédiaires, tel que publié par l'INSEE ; l'indice de référence étant celui du trimestre correspondant à la date d'envoi du devis ou de la confirmation de commande, si celle-ci lui est postérieure. La variation sera appliquée en cas de report ou d'échelonnement de livraison ou de pose, non imputable à notre société, et ce pour chaque tranche de livraison ou de pose aux dates correspondantes. Au cas de disparition de l'indice, le calcul se fera sur l'indice de remplacement existant ou fixé, aux frais partagés des parties, par expert choisi par les parties ou par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Vesoul-Gray à la requête de la partie la plus diligente, sur la base du coefficient de corrélation nécessaire.

**10. Retard de paiement :** Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Cela donnera lieu à une pénalité de retard calculée par application aux sommes dues d'un taux d'intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ; entraînera l'exigibilité immédiate de toutes sommes dues non échues ; pourra entraîner la résiliation du contrat de plein droit de la part de notre société avec conservation des acomptes perçus et rétentions des produits ; entraînera l'exigibilité d'une indemnité égale à 15 % des sommes dues, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels, sans préjudice de toute action en dommages et intérêts. Les réserves émises par le client final du chantier ne sauraient en aucun cas justifier un retard de paiement du client envers notre société. Tout retard de paiement donnera lieu à une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement fixée par le Décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012. Ce montant est susceptible d'être réévalué en cas de modification du Décret.

**11. Réserve de propriété :** Notre société conserve la propriété des produits jusqu'au paiement de l'intégralité du prix en principal, intérêts, frais et accessoires. Le paiement est réalisé à l'encaissement effectif du prix. La remise de traite ou de tout autre titre créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement. En cas de revente, le client cède à notre société toutes les créances nées à son profit de la revente. Les produits en stock sont présumés être ceux impayés, notre société pouvant à tout moment dresser inventaire de ceux-ci. En cas de non-paiement, le client devra, à ses frais, risques et périls, restituer le produit impayé, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. Le client ne pourra en aucun cas nantir, donner à gage ou consentir des sûretés sur les produits impayés. Le client accepte expressément que nos produits soient considérés comme des biens mobiliers, même s'ils font l'objet de fixation murale ou au sol.

**12. Propriété Intellectuelle :** La vente des produits n'entraînera pas transfert au client des droits de propriété industrielle et intellectuelle de notre société relatifs à ces produits. En aucun cas, le client ne peut notamment utiliser, reproduire, breveter, déposer ou communiquer à des tiers des études, projets, prototypes et documents réalisés par notre société, des brevets, dessins et modèles ou savoir-faire propriété de notre société sans autorisation écrite de celle-ci. Le client autorise notre société à exposer les produits réalisés, en toute manifestation tels que foire, salon, exposition, et sur ses documents publicitaires et commerciaux.

**13. Force majeure :** Dès la survenance d'un événement, tels que incendie, inondation, grèves, accident de fabrication ou de transports, bris d'outillage, manque de matière première, d'énergie, ou tout autre cas de force majeure, la partie défaillante informe par écrit l'autre partie de l'impossibilité de remplir ses obligations. Le contrat est suspendu jusqu'à cessation de l'événement. En cas de suspension de plus de 6 (six) mois, le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties. Sur la base d'un état d'avancement contradictoire des réalisations établi par les parties, chacune d'elles se réserve le droit d'exiger de la partie défaillante l'indemnisation des frais engagés. Les acomptes versés à notre société restent acquis.

**14. Confidentialité :** Le client s'engage à ne divulguer aucune information technique, commerciale, financière ou juridique concernant notre société ou nos produits dont il aurait eu connaissance au cours des relations contractuelles avec notre société.

**15. Contrat d'entreprise :** En cas de contrat d'entreprise, notre société entend se prévaloir de la loi n°75-1334 du 31/12/75 sur la sous-traitance et le client devra en conséquence le faire agréer par le maître d'ouvrage et en cas de marché public, lui obtenir le paiement direct.

Le....., à..... Pour la société ..... M..... Signature